

-----Message d'origine-----

De : Julie Venne [mailto:Julie.Venne@gl-garradhassan.com]

Envoyé : 26 avril 2011 16:05

À : Gélinas, Monique (BAPE)

Cc : Harvey, Marie-Josée (BAPE); Julie_Turgeon@transalta.com

Objet : DQ29

Bonjour Madame Gélinas,

Nous avons reçu une information du MTQ concernant la question DQ29 à l'effet que le DJME (débit journalier moyen estival) couvrirait les mois de juin, juillet et août seulement, et excluait le mois de septembre. Nous vous transmettons donc le document réponse avec la correction au texte que nous avons apporté en conséquence (en enlevant simplement le mot « septembre » au 3^e paragraphe). Si vous préférez un addendum seulement, n'hésitez pas à me le faire savoir.

Bien à vous,

Julie Venne, B.Sc. M. ATDR
Chargée de projet et Aménagiste, Environnement et permis
Project Manager and Land Planner, Environment and permitting
4100 Rue Molson Montreal, (Qc) Canada H1Y 3N1
Tel: (514) 272-2175 ext. 213
Cell: (514) 743-6127
Fax: (514) 272-0410
julie.venne@gl-garradhassan.com / www.gl-garradhassan.com

This email is issued subject to the Garrad Hassan email disclaimer statement. Please refer to [our disclaimer](#)

RÉPONSE

Des débits de circulation actuels sont disponibles seulement pour certaines artères appartenant au ministère des Transports du Québec (MTQ). La municipalité de Saint-Valentin n'effectue pas de comptages de circulation¹, et par conséquent, les débits sur les routes municipales ne sont pas disponibles. Le débit moyen journalier annuel (DJMA) et le débit moyen journalier estival (DJME) que nous avons estimé pendant les travaux, tels que demandés par la Commission, ne peuvent donc être calculés que pour certaines artères seulement.

De plus, puisque le plan de transport pour la réalisation du projet n'est pas finalisé, nous supposons, pour les fins de l'exercice, que 150 véhicules seront nécessaires à l'installation d'une éolienne² et que deux passages seront nécessaires pour chaque véhicule.

Pour les calculs des DJME, nous supposons que l'ensemble des travaux aura lieu pendant la période estivale (c'est-à-dire les mois de juin, juillet et août). Par contre, puisque l'échéancier de construction n'est pas déterminé, il est possible que le projet n'affecte pas les DJME.

Les estimations n'incluent pas les véhicules nécessaires au transport hors site des sols excavés. En collaboration et selon la demande des agriculteurs, il est prévu de réutiliser la terre afin de revaloriser d'autres secteurs à même les lots.

Les estimations pour chaque artère représentent l'ensemble du tronçon, sans distinction des tronçons en fin de parcours qui auront un débit moindre.

Dénomination des chemins	DJMA actuel (le plus récent disponible)	DJMA estimé pendant les travaux	DJME actuel (le plus récent disponible)	DJME estimé pendant les travaux
Chemin Louis Cyr (Route 221)	3700 ^a	+ 21 (3721)	4400 ^a	+ 63 (4463)
Montée Lessard ^c	N/A	N/A	N/A	N/A
Chemin de la 3 ^{ème} Ligne	ND ^b	+ 15	ND ^b	+ 45
Chemin de la 4 ^{ème} Ligne	720 ^a	+ 7 (727)	860 ^a	+ 20 (880)
Rang Pir Vir	ND ^b	+ 7	ND ^b	+ 20
Rang St-Georges	ND ^b	+ 2	ND ^b	+ 7
Montée Van Viet	ND ^b	+ 0	ND ^b	+ 0
Chemin Van Viet	ND ^b	+ 4	ND ^b	+ 12
Route 223	3600 ^a	+ 0 (3600)	4300 ^a	+ 0 (4300)
Montée Hay	ND ^b	+ 2	ND ^b	+ 7
Montée Guay (du Petit Rang)	ND ^b	+ 7	ND ^b	+ 20
Rang St-Joseph	ND ^b	+ 2	ND ^b	+ 7
Petit Rang	ND ^b	+ 0	ND ^b	+ 0
Chemin de la 2 ^{ème} Ligne	ND ^b	+ 0	ND ^b	+ 0

a. Plus récentes données : 2009 (Gendreau, M. Ministère des Transports du Québec, 2011. Comm. Pers).

b. Aucune mesure de la circulation n'est effectuée par la Municipalité de Saint-Valentin.

c. Aucune artère de ce nom n'a été identifiée dans les municipalités de la zone d'étude.

¹ Municipalité de Saint-Valentin. Communication Personnelle.

² Réponse sur le Transport des infrastructures du projet déposée par Enercon au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement pour le projet de parc éolien de Saint-Valentin. 15 mars 2011.

Finally, it is necessary to reiterate the summary nature of the estimates presented above. No value should be considered final.